

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre VII. Sigismond succède à son pere Gohdebaud Roi des Bourguignons. Lettres de Sigismond à l'Empereur d'Orient. Première guerre des Rois des Francs contre les Bourguignons dont le Roi est fait ...

urn:nbn:de:gbv:45:1-2964

Toute la Lettre dont ces deux Fragmens sont tirés, est écrite dans le même esprit.

LIV. V.
CH. VII.

Voici encore quelques Fragmens d'une autre Epître du Roi Sigismond à l'Empereur Anastase ; elle est en réponse à une Lettre qu'Anastase avoit écrite avant qu'il eût encore reçu l'Epître précédente, & avant qu'il eût été informé que Sigismond demandoit le Patriciat dont Gondebaud étoit mort revêtu, & que cet Empereur avoit adressée au nouveau Roi pour le féliciter sur son avènement à la Couronne, & pour lui conférer la dignité de l'Empire dont il souhaitoit d'être pourvu. La seconde Lettre de Sigismond rend compte des obstacles qui avoient empêché celui qu'il avoit chargé de porter à Constantinople sa première Lettre, d'y arriver avant que l'Empereur lui eût écrit & l'eût ainsi prévenu.

„ Votre *Sérénité* ne pouvoit pas mieux
 „ donner à connoître qu'elle rendoit justi-
 „ ce aux sentimens de ses serviteurs, (1) &
 „ qu'elle ne leur imputoit pas les contre-
 „ tems,

(1) *Epistola ab Avito Episcopo dictata sub nomine Domini Regis Sigismundi ad Imperatorem Anastasium. No. 34. Quam præ Majestatis judicio Serenitas vestra vel parum pendat impedimenta temporum, vel censeat corda famulorum, nullo indicio meliore cognoscitur quam quod in factis apicibus longinquius porrigendis implet desiderantium vota, & supplicum non expectat officia. Quod autem nunc Augustæ compellationis affectus debite vobis paginæ prævenit obsequium, nihil indevotioni pius arbiter, nihil imputer tarditati. Nisi aditum conatibus nostris obex interjecta suspenderet, jam nunc profecto verbum mundo desiderabile, responsa potius quam oracula destitasser. Igitur post obitum devotissimi, fidelissimique patris mei proceris vestri cui ad felicissimos inte-*
 gra-

LIV. V.
CR. VII.

„ tems, qu'elle l'a donné à connoître en
 „ nous prévenant par une Lettre dont les
 „ caracteres sacrés satisfont des vœux qui ne
 „ lui étoient pas encore connus, quand sa
 „ main a tracé ces caracteres. Quoique
 „ vous m'avez prévenu en m'écrivant quand
 „ vous n'aviez pas encore reçu la Lettre où
 „ je vous rends les hommages qui vous sont
 „ dûs, je ne suis point coupable pour cela
 „ ni de manque d'attachement, ni de négli-
 „ gence. Si les obstacles qui sont sur la
 „ route d'ici à Constantinople n'eussent
 „ point traversé mon dessein, ces caracte-
 „ res respectables au monde entier, au-
 „ roient été employés à écrire une réponse
 „ à ma Lettre, & non point à écrire un
 „ oracle dicté par votre seule bonté, & qui
 „ satisfait à tout ce que vous avez deviné
 „ que je souhaitois. La jalousie de mon ri-

„ Val

gra prosperitate successus id quoque contigit divino fa-
 vore votivum, ut latam florentemque Rempublicam
 vobis orbem regentibus sciret, vosque Dominos Natio-
 num placido receptus sine dereliqueret. Ad hæc in-
 timanda, vobisque commendanda meæ militiæ rudi-
 menta quæ genitore quidem meo superstitis nutritis,
 sed magis magisque post eum cumulo sacræ dignationis
 augetis, sicut debebam vel optare fas fuerat unum de
 Consiliariis meis, qui quantum ad ignorantiam Galli-
 canam, cæteros præire litteris æstimatur, venerandi
 comitatus vestri auribus offerebam, specialius securita-
 te concepta quod Rector Italiæ de pace vestra publicæ
 plauderet, & redditam sibi Orientis gratiam coloraret.
 Inerclusum est ergo atque prohibitum relationibus des-
 tinatis iter arreptum. Certe ipse viderit quid hinc
 apud augustam lætitiæ spectet series veritatis: Parvum
 tamen amicitia videtur indicium; eum quem te colere
 asseras, nolle à cæteris honorari, cum omnes qui vos
 digne cultu suspicimus, idipsum à cunctis fieri velle
 debeamus. *Ibidem.*



„ val ne m'a point fait autant de mal qu'elle
 „ se promettoit de m'en faire. Si je n'ai
 „ point eu le plaisir d'obtenir une deman-
 „ de, j'ai eu le bonheur d'être prévenu aussi
 „ agréablement que je l'ai été, quand de
 „ votre propre mouvement vous m'avez
 „ conféré la dignité qui faisoit l'objet de
 „ mon ambition. Qu'importe que l'Em-
 „ pereur prévienne nos demandes, ou qu'il
 „ nous les accorde ? Est-il plus glorieux
 „ d'avoir obtenu une grace de lui, que
 „ d'avoir attiré son attention ? Pour en ve-
 „ nir à ce qui s'est passé, dès que mon père
 „ l'un de vos principaux Officiers, & dont
 „ vous avez connu le dévouement & la fi-
 „ delité, fut expiré, avec la consolation
 „ d'avoir vû avant que de mourir l'accom-
 „ plissement de ses desirs les plus ardens,
 „ je veux dire la République heureuse sous
 „ le regne d'Anastase, & cet Empereur re-
 „ connu & obéi par les Nations Confede-
 „ rées, mon premier soin fut de vous don-
 „ ner part de cette mort & de ses circonf-
 „ tances. Je voulus aussi faire valoir au-
 „ près de vous mes services dans les em-
 „ plois que vous m'aviez confiés du vivant
 „ de mon père, & vous porter à m'en
 „ donner, comme vous l'avez fait, de plus
 „ importans. Dans ce dessein je jettai les
 „ yeux sur un de mes Conseillers, qui est
 „ une personne fort intelligente, du moins
 „ à ce qu'on croit dans les Gaules, & je
 „ l'adressai à vos Ministres. Comme celui
 „ qui gouverne aujourd'hui l'Italie se van-
 „ toit d'avoir fait sa paix avec vous, &
 „ qu'il affectoit de publier que l'Orient lui

LIV. V.
CH. VII.



LIV. V. „ avoit rendu ses bonnes graces, je crus
 CH. VII. „ que la personne que je vous envoyois
 „ n'avoit pas besoin d'autre passeport que
 „ de sa mission même, pour traverser avec
 „ sûreté cette Province du Monde Romain.
 „ Néanmoins cette personne qui vous por-
 „ toit ma Lettre, & qui devoit me rappor-
 „ ter votre réponse, n'a pu achever son
 „ voyage, parce que Theodoric lui a fer-
 „ mé les passages. Jugez, grand Prince,
 „ de ce procédé. Il me semble que c'est
 „ avoir bien peu d'égards pour un Souve-
 „ rain, que de ne vouloir pas que les au-
 „ tres lui rendent les mêmes devoirs que
 „ nous lui rendons. Ces sentimens sont
 „ bien éloignés des nôtres & de ceux de
 „ tout bon serviteur”. Le reste de la ré-
 „ ponse de Sigismond, qui est assez longue,
 „ ne fait que répéter en phrases différentes les
 „ assurances d'un dévouement parfait. Je ne
 „ crois pas que les Préfets du Prétoire des
 „ Gaules, & les Maîtres de la Milice dans ce
 „ département, ayent jamais écrit aux Suc-
 „ cesseurs de Constantin le Grand en des ter-
 „ mes plus soumis, & qui fissent mieux sentir
 „ que les Lettres de ceux qui s'en servoient,
 „ étoient celles d'un Sujet à son Souverain.
 „ Au reste il est facile de deviner les motifs
 „ qui avoient engagé Theodoric, dès qu'il eut
 „ pénétré le sujet du voyage de l'Envoyé de
 „ Sigismond, à fermer à ce Ministre les pas-
 „ sages de Constantinople. Theodoric croyoit
 „ qu'il étoit contre ses droits que l'Empereur
 „ d'Orient conferât de son propre mouve-
 „ ment les dignités de l'Empire d'Occident,
 „ & que la guerre pouvoit se rallumer d'un
 „ jour

jour à l'autre entre les Bourguignons & les ^{Liv. V.} Ostrogots. La protection qu'Anastase pou- ^{Ch. VII.} voit donner à Sigismond auroit peut-être empêché les Franks de lui faire la guerre; mais cet Empereur, qui ne survécut Gondebaud que deux ans, mourut en cinq cens dix-huit, & Justin son Successeur ou se soucia peu des Bourguignons, ou bien il n'eut pas dans les Gaules le même crédit que son prédécesseur, dont l'autorité avoit été reconnuë par Clovis lui-même. D'ailleurs saint Avitus Evêque de Vienne, dont Sigismond étoit le profelyte, & qui l'année cinq cens avoit rendu de si grands services aux Bourguignons mourut en cinq cens vingt-deux. Ce qui me le fait présumer ainsi, c'est que nos meilleurs Critiques, après avoir discuté en quelle année mourut ce grand homme, disent que ce qu'il est possible d'établir de plus précis sur l'année de sa mort, c'est qu'elle doit être arrivée au plutôt en cinq cens vingt-deux, & au plus tard en cinq cens vingt-huit. Or j'ai deux raisons de convenance pour croire qu'elle soit arrivée dès cinq cens vingt-deux. La première est que ce Prélat auroit empêché, s'il eût encore été en vie, Sigismond de traiter son propre fils, comme nous allons voir qu'il le traita cette année-là. La seconde est, que si Avitus ne fût pas mort avant cinq cens vingt-trois que commença la guerre des Franks contre les Bourguignons, il seroit fait du moins quelque mention de lui dans la narration de cette guerre que Grégoire de Tours nous a laissée. Notre Historien diroit ce qu'auroit fait Avitus pour em-



LIV. V.
CH. VII.

pêcher la rupture, ou quel parti auroit pris dans cette conjoncture un Personnage qui avoit tant de considération & tant de crédit dans les Gaules.

Quoiqu'il en ait été, la mort la plus funeste aux affaires de Sigismond, fut celle de son fils Sigéric (1) qu'il fit périr injustement en cinq cens vingt-deux. Voici comment Grégoire de Tours raconte cette tragique aventure. (2) „ Sigismond avoit été
 „ pousé en premières nôces la fille de Théodorici Roi d'Italie, & il en avoit eu un
 „ fils nommé Sigéric. Après la mort de
 „ cette Princesse Sigismond épousa une
 „ femme qui avoit été à elle. Il étoit naturel que la nouvelle Reine eût pour Sigéric les sentimens ordinaires des marâtres, & ce Prince les aigrissoit encore par sa conduite. Un jour qu'il la vit revêtue d'une robbe précieuse que la feuë Reine avoit portée, & qu'il reconnut, il lui reprocha qu'elle osoit se parer des vêtemens d'une Princesse dont elle avoit été la domestique. La belle-mere résolut de se venger de cette insulte; & pour cet effet elle irrita le Roi son mari contre Sigéric: Votre fils, lui dit-elle, a dessein de vous tuer pour se rendre maître

(1) Symmacho & Boëtio. His Consulibus Sigericus filius Sigismundi Regis jussu patris sui injuste occisus est. *Mar. Avent. Chr. ad ann. 522.*

(2) Sigismundus perdita priori conjugè filia Theodorici Regis Italix de qua filium habebat nomine Sigericum, aliam duxit uxorem quæ valide contra filium ejus, sicut Novercarum mos est, malignari ac scandalizati cœpit. *Greg. Tur. hist. lib. tertio cap. quinto.*

„ tre de vos Etats, & pour les joindre un
 „ jour à ceux que son grand-pere Théodo-
 „ ric possède en Italie. Il est si connu que
 „ vous êtes aimé tendrement de vos Sujets,
 „ que Sigéric ne sauroit avoir formé le
 „ projet d'une usurpation, qu'il n'ait con-
 „ çu en même tems le dessein d'un parrici-
 „ de. Sigismond fut aveuglé par les arti-
 „ fices que la Reine mit en œuvre pour
 „ lui faire ajoûter foi à ses rapports & lui-
 „ même il commit un crime qui n'étoit
 „ gueres moindre que celui dont on lui
 „ faisoit craindre d'être la victime. Le fils
 „ tandis qu'il dormoit après le dîner, fut
 „ étranglé par les ordres de son pere. Si-
 „ géric avoit à peine rendu les derniers sou-
 „ pirs, que Sigismond se repentit de son
 „ crime. Il se jetta sur le corps de son fils,
 „ & l'embrassant tendrement le mouilloit
 „ de ses larmes, comme pour lui deman-
 „ der pardon. On assure qu'un des vieux
 „ serviteurs de ce pere infortuné lui dit en
 „ le trouvant dans ce transport de douleur:
 „ Ne pleurez point Sigéric, il est mort
 „ innocent. C'est sur vous-même que
 „ vous devez pleurer”. Sigismond se reti-
 „ ra quelques jours après à saint Maurice en
 „ Valais pour y faire pénitence de son crime,
 „ & il y fonda un Service divin célébré par
 „ plusieurs Chœurs de Chantres, qui se rele-
 „ voient les uns les autres, de maniere qu'il
 „ ne cessoit jamais, parce qu'il se faisoit tou-
 „ jours quelqu'Office dans l'Eglise. Je dirai
 „ par occasion, qu'il y avoit alors dans les
 „ Gaules plusieurs Monasteres où le Service
 „ divin étoit célébré sans aucune discontinua-
 „ tion.

Laus per-
cennis.



LIV. V.
CH. VII.

tion. Le relâchement des Ecclésiastiques a aboli cet usage depuis plusieurs siècles. Il paroïssoit si beau au Pape Sixte-quin, dont l'ame étoit élevée & les sentimens pleins de grandeur, qu'il étoit prêt lorsqu'il mourut, à faire une fondation pareille à celle de Sigismond. Ce Pape le plus noble de tous les Papes des deux derniers siècles, vouloit faire édifier au milieu de l'arène, ou de la place du Colisée, lieu du martyre d'un si grand nombre de Chrétiens, une Église, où les Religieux de quatre Couvens qu'on eût bâtis sous les portiques & dans les autres dégagemens de ce superbe amphitéâtre, auroient célébré successivement un Office divin qui n'eût jamais discontinué.

Après que Sigismond eut demeuré quelque tems dans le Monastere de saint Maurice, il revint à Lyon; & une fille qui lui restoit de son mariage avec Ostrogothe, c'est le nom que portoit sa première femme, épousa le Roi Thierrî le fils aîné de Clovis. On peut juger à quel point le Roi des Ostrogots dut être aigri contre Sigismond, lorsqu'il apprit le traitement fait à Sigeric. Ainsi les Francs ne pouvoient pas prendre une conjoncture plus favorable pour attaquer le Roi des Bourguignons.

Quoiqu'il y eût déjà en cinq cens vingt-trois où nous sommes, près de quarante ans que Gondebaud avoit fait mourir Chilpéric pere de sainte Clotilde, & qu'il avoit fait jeter dans un puits la mere & les freres de cette Princesse, elle conservoit encore néanmoins un vif ressentiment de toutes ces cruautés, dont elle n'avoit point pu jus-

jusques-là les venger. Mais lorsqu'elle vit ^{LIV. V.} l'Evêque de Vienne mort, & Sigismond ^{CH. VII.} odieux également à ses Sujets & à Théodoric, elle crut que le tems de se montrer fidelle à ses devoirs & de tirer raison de ses injures par les voyes permises aux Souverains, étoit enfin arrivé, & qu'il falloit, puisque Gondebaud n'étoit plus, s'en prendre à sa postérité.

Elle assembla donc ses trois fils, Clodomir, Childebert & Clotaire, à qui elle dit: (1) Que je n'aye pas sujet, mes chers enfans, de me repentir d'avoir toujours été la plus tendre de toutes les meres. Montrez donc que vous vous souvenez de la maniere inhumaine, dont mon pere & ma mere, qui m'avoient élevée comme je vous ai élevés, ont été traités. Allez les venger par les voyes les plus promptes & les plus sûres. Comme l'ambition conseilloit encore à ces Princes de faire l'entreprise à laquelle une mere respectable les excitoit, ils se mirent bientôt en campagne, dans la résolution d'accroître leurs Partages des débris du Roiaume des Bourguignons, & de

(1) Chrotildis vero Regina Chlodomerem & reliquos filios suos adloquitur, dicens. Non me poeniteat charissimi vos dulciter enutrisse. Indignamini quanto injuriam meam, & patris matrisque meae mortem sagaci studio vindiccate. Hæc illi audientes Burgundias petant, & contra Sigismundum & fratrem ejus Godomatum dirigunt. devictoque exercitu eorum Godomarus terga vertit. Sigismundus vero dum ad sanctos Agaunensés fugere nititur à Chlodomère captus cum uxore & filiis captivus abducitur atque infra terminum Aurelianensis urbis in custodia positus detinetur. *Greg. Tur. hist. lib. tertio c. sexto.*



LIV. V.
CH. VII.

faire sentir à la postérité de Gondébaud ; que le pere & la mere de Clotilde avoient des petits-fils dignes d'eux. Nos trois Princes firent bien à Thiéri leur frere de pere, la proposition de joindre ses armes aux leurs ; mais Thiéri qui n'avoit point à venger Chilpéric, ni la Reine femme de Chilpéric dont il ne descendoit pas, & qui d'ailleurs avoit épousé une fille de Sigismond, n'accepta point cette proposition, & il demeura neutre dans la guerre de ses freres contre son beau-pere.

Nous avons déjà observé qu'on se gouvernoit alors dans les guerres par des maximes bien différentes de celles qu'on y suit aujourd'hui. Aujourd'hui tout l'honneur d'une campagne est pour le parti qui peut se vanter avec justice, quand elle est finie, d'avoir fait réussir ses projets, & d'avoir fait avorter ceux de l'ennemi. Ce parti-là est réputé avoir eu la supériorité sur ses ennemis, quand bien même il n'auroit remporté d'autre avantage sur eux que celui de les avoir empêchés par ses campemens d'assiéger la place qu'ils vouloient prendre. Quelles qu'ayent été les manœuvres de guerre qu'il a faites pour arriver à son but, dès qu'il l'atteint, elles tournent à sa gloire. Un Général est quelquefois autant loué pour avoir refusé en certaines circonstances de donner une bataille, qu'il le seroit pour en avoir gagné une. L'axiome qu'un grand Capitaine se bat quand il lui plaît, & non quand il plaît à l'ennemi, est devenu la maxime de tous les camps ; & Fabius le *Cunctateur* trouveroit bien plus de justice

ce

ce dans notre siecle qu'il n'en trouva de son tems. Mais les Barbares établis dans les Gaules n'étoient point encore assez éclairés dans le sixième siecle de l'Ere Chrétienne, pour assigner aux qualités morales leur véritable rang, & pour faire plus de cas du Capitaine courageux & prudent que du guerrier fougueux & téméraire. Refuser alors d'accepter une bataille que l'ennemi présentoit, c'étoit la perdre, & qui reculoit étoit réputé vaincu. Voilà pourquoi tant de guerres qui semblent d'abord avoir dû être très-longues à cause des intérêts, des forces & des ressources de ceux qui les avoient à soutenir, ont été néanmoins terminées en une campagne.

Sigismond qui ne pouvoit que gagner en temporisant, puisqu'il s'agissoit de défendre son propre pays, & qu'il avoit affaire à des Alliés, se crut néanmoins obligé, dès que les Francs furent entrés dans ses Etats, à tenir la campagne, & même à donner une bataille. Il la perdit, & désespérant de pouvoir faire tête aux vainqueurs, il prit le parti de se réfugier dans le Monastere de saint Maurice, où, suivant ce qu'on peut conjecturer, il vouloit renoncer au monde. Pour exécuter cette résolution, il commença par se couper les cheveux, & s'habiller en Religieux, & puis il se retira seul dans un hameau où il se tint caché, en attendant qu'il pût trouver une occasion favorable de gagner son Monastere de saint Maurice en Valais. Malheureusement pour lui ses propres Sujets le trahirent, & ils enseignèrent aux Francs le lieu où il se tenoit caché.



LIV. V.
CH. VII.

ché. Il y fut fait prisonnier de guerre, & on convint de le donner en garde à Clodomire, qui avoit déjà en sa puissance la femme & les enfans de Sigismond. Clodomire envoya toute cette famille infortunée dans un lieu de la Cité d'Orleans, où il la fit garder étroitement. Dès que le Roi des Bourguignons eut été pris, la plus grande partie du pais qu'ils tenoient, se soumit aux Francs. Nous ignorons le lieu où se donna la bataille que perdit Sigismond.

Suivant la Chronique de l'Evêque d'Avanches, cet événement arriva en l'année cinq cens vingt-trois. On y lit : (1) „ Sous „ le Consulat de Maxime, Sigismond fut „ livré aux Francs par les Bourguignons. „ Les Francs l'emmenèrent dans leur pais „ habillé en Religieux, comme il l'étoit „ quand ils le prirent, & dans la suite ils „ jetterent au fond d'un puits ce Prince in- „ fortuné, aussi-bien que sa femme & ses „ enfans”. J'ajoute ici *dans la suite* au texte de Marius, parce qu'il est constant par un passage de Grégoire de Tours qui va être rapporté, que Sigismond ne fut jeté dans un puits qu'après que les Bourguignons se furent révoltés, & qu'ils eurent proclamé Roi son frere Godemar; ce qui n'arriva qu'en cinq cens vingt-quatre, comme la Chronique même de l'Auteur que j'ai interpolé, en fait foi.

Aussi-

(1) Maximo Consule. Sigismundus Rex Burgundionum à Burgundionibus Francis traditus est & in Francia in habitu Monachali perductus, ibique cum uxore & filiis in puteo est projectus. *Mar. Avent. Chron. ad ann. 423.*

Aussi-tôt que les Francs se furent retirés, après avoir pourvû suffisamment, du moins à ce qu'ils croioient, à la conservation de leur nouvelle conquête, les Bourguignons songerent à reprendre les armes. Ils proclamerent Roi Godemar frere de Sigifmond, & pour obtenir des Ostrogots du moins des secours cachés, ils leur cederent quatre Cités frontieres de cette Province que Théodoric se savoit si bon gré d'avoir acquise dans les Gaules. Les Cités cédées furent celles de Carpentras, de Cavailon, de Saint-Paul-Trois-Châteaux & d'Apt. En voici la preuve.

Dans le Concile tenu à Epaone en l'année cinq cens (1) dix-sept, sous le bon plaisir du Roi Sigifmond, Julien Evêque de Carpentras, Philagrius Evêque de Cavailon, Florentius Evêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, trois Cités de la Province Viennoise, & Prétextatus Evêque d'Apt dans la seconde des Narbonnoises, souscrivirent les Actes de l'Assemblée; ce qui montre que ces quatre Diocèses étoient encore cette année-là sous la domination des Bourguignons. Cependant (2), comme le remar-

que

(1) Julianus Episcopus Carpentoratenfis Civitatis, Philagrius Episcopus Civitatis Cabellionensis, Florentius Episcopus civitatis Tricastinæ, Prætextatus Episcopus Civitatis Aptensis. *Ex actis Con. Epaon.*

(2) In numero Episcoporum qui Synodum Arelatensem quartam in regno Gothorum sub Opilionis Consulatu, sive anno Christi quingentesimo vigesimo quarto, habitam celebrarunt, legitur Philagrius Cabellicus, Prætextatus Aptensis, Julianus Carpentoratenfis, Florentius Tricastinus, qui Concilio Epaonensi in regno Burgundiæ ante septennium habito subscripsent. *Le Comte; Ann. Eccl. Fran. tom. pr.*



LIV. V.
CH. VII.

que le Pere le Cointe, ces quatre Diocèses se trouvoient sous la domination des Ostrogots sept ans après, c'est-à-dire en cinq cens vingt-quatre, puisque leurs Evêques souscrivirent les Actes du quatrième Concile d'Arles tenu cette année-là sous le bon plaisir du Roi Théodoric. On lit parmi les souscriptions de ce quatrième Concile d'Arles celle de Philagrius Evêque de Cavaillon, celle de Prêtextatus Evêque d'Apt, celle de Julianus Evêque de Carpentras, & enfin celle de Florentius Evêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ainsi ces quatre Cités étant passées certainement de dessous la domination des Bourguignons sous celle des Ostrogots dans le tems écoulé depuis le Concile d'Epaone jusques au quatrième Concile d'Arles, c'est-à-dire, depuis l'année cinq cens dix-sept jusques à l'année cinq cens vingt-quatre, je puis supposer que ce fut à la fin de l'année cinq cens vingt-trois, que Godemar les remit au Roi des Ostrogots, pour l'engager à lui donner contre les Francs, au moins des secours secrets.

Je crois même que c'est de l'acquisition dont il s'agit, qu'il est parlé dans une Lettre écrite au Sénat de Rome par Athalaric Roi des Ostrogots après Théodoric, au sujet de la dignité de Patrice qu'il avoit conférée à un Officier de la Nation des Ostrogots nommé Tulum, le même qui fut un de ceux qui défendirent si bien Arles, lorsque Clovis en fit le siège vers l'année cinq cens huit. Aussi avons-nous déjà rapporté une partie de cette Lettre. Pour en venir à l'autre partie, à celle dont il est question

à présent; Cassiodore après qu'il a fait dire LIV. V.
CH. VII.
par Athalaric, au nom de qui elle est écrite, que Tulum avoit beaucoup contribué par sa bravoure à la conservation de la Province des Gaules tenuë par les Ostrogots, fait ajouter à ce Prince, (1) „ s'il faut avoir d'autres talens que l'intelligence de l'Art des combats pour être réputé digne de gouverner les hommes : voyons aussi ce que Tulum a fait dans la suite. Il est envoyé une seconde fois dans les Gaules pour veiller à leur conservation, dans un tems où les Francs & les Bourguignons étoient en guerre les uns contre les autres. On craignoit alors avec raison, que celui des deux Peuples dont le courage seroit enflé par la victoire, ne se jettât sur un pays que nos armes avoient eu tant de peine à recouvrer. Tulum fit mieux que de conserver la partie des Gaules confiée à ses soins. Non-seulement il la garentit de tout dommage, mais il fut encore se conduire avec tant de prudence, que sans s'exposer aux hazards de la guerre, il acquit à la République Romaine une nouvelle Province; „ il

(1) Non est in Duce perfecta laus asserere semper anxios labores. Mittitur igitur Tulum Francis & Burgundionibus decertantibus rursus ad Gallias tendas, ne quid adversa manus præsumeret quod noster exercitus impensis laboribus vindicasset. Adquisivit Reipublicæ Romanæ aliis contententibus absque ulla fatione Provinciam & factum est quietum commodum nostrum ubi non habuimus bellica contentione periculum. Triumphus sine pugna, sine labore palma, sine cade victoria. *Cass. var. lib. 8. Ep. decima.*



LIV. V.
CH. VII.

» il lui fit remporter une victoire qui ne
 » lui coûta point le sang d'aucun de ses en-
 » fans, il lui fit cueillir des palmes sans
 » l'exposer. Enfin il la fit triompher sans
 » lui avoir fait courir les hazards des com-
 » bats¹.

Si l'on ne connoissoit pas le langage de Cassiodore, on croiroit que Tulum se seroit fait céder par les Bourguignons quelque chose de plus que les quatre Cités dont nous avons parlé. En effet Cassiodore dit que Tulum acquit une Province à la République Romaine. Mais on connoît le stile oratoire de cet Auteur; & comme dans sa Lettre il ose bien appeler les Gaules absolument, la petite portion des Gaules que tenoient alors les Ostrogots, il a bien pû qualifier du nom de magnifique Province les quatre Cités que les Bourguignons avoient cédées à Tulum.

On ne sauroit douter que Théodoric, en conséquence de la cession dont nous venons de parler, n'eût promis aux Bourguignons tous les secours qu'il pouvoit leur donner sans se déclarer; & qu'il ne les ait donnés d'autant plus volontiers, qu'il étoit de son intérêt de s'opposer à l'agrandissement des Francs, & qu'il n'avoit rien à reprocher sur le meurtre de Sigéric son petit-fils à Godemar qu'il s'agissoit de favoriser. (1) Ce fut, comme on l'a déjà dit, ce Prin-

(1) Justino secundum & Oplione. His Consulibus Godemarus frater Sigismundi Rex Burgundionum ordinatus est. *Mar. An. Chr. ad ann. 524.*

Prince frere de Sigismond, que les Bourguignons proclamerent Roi, quand ils reprirent les armes contre les Francs en l'année cinq cens vingt-quatre. Voici le récit que Gregoire de Tours fait de la rébellion des Bourguignons & de ses suites.

(1) „ Dès que Clodomire, Chilbert
 „ & Clotaire s'en furent retournés aux lieux
 „ de leur séjour ordinaire, Godemar ras-
 „ sembla les Bourguignons, & s'étant mis
 „ à leur tête, il se fit reconnoître pour Sou-
 „ verain dans tous les pais dont ces trois
 „ Princes s'étoient rendus maîtres. Clo-
 „ domire résolut de se défaire, avant que
 „ d'aller faire la guerre aux rebelles, de Si-
 „ gismond frere de Godemar, & dont ap-
 „ paremment il apprehendoit les menées.
 „ Saint Avitus l'Abbé de Mici, l'un des
 „ grands Personnages que l'Eglise eût alors,
 „ tâcha de détourner Clodomire d'exécuter
 „ son dessein. Si la crainte de Dieu, dit-
 „ il à son Prince, vous fait renoncer à ce
 „ projet sanguinaire, & si vous épargnez
 „ par respect pour lui, ceux dont la vie est
 „ en

(1) *Discendentibusque his Regibus, Godemarus Burgundiones colligit regnumque recipit. Contra quem Chlodomeris ire disponens Sigismundum interficere destinavit, cui à beato Avito Abbate Miciacense magno tunc temporis Sacerdote dictum est. Si, inquit, respiciens Deum, emendaveris consilium tuum, ut hos homines interfici non patiaris, erit Deus tecum & abiens victoriam obtinebis. statimque interfecto Sigismundo cum uxore ac filiis apud Columnam Aurelianensis urbis vicum in puteum jactari precipiens, Burgundias petit, vocans in solatium Theodoricum Regem. Ille autem injuriam feceri sui vindicare non lens, ire promittit. Gr. Ier. hist. lib. tertio cap. sexto.*

LIV. V.
CH. VII.

„ entre vos mains, il fera toujours avec
 „ vous durant votre expédition, & il vous
 „ donnera la victoire. D'un autre côté,
 „ si vous vous obstinez à répandre le sang
 „ de ces infortunés, vous tomberez dans
 „ les pièges de votre ennemi, & comme
 „ eux vous mourrez de mort violente.
 „ Dieu permettra même que le traitement
 „ que vous aurez fait à Sigismond, à sa
 „ femme & à ses enfans, soit un jour
 „ rendu à vous, à votre femme & à vos
 „ enfans. Clodomire aussi peu touché des
 „ remontrances que des prédictions de saint
 „ Avitus, lui répondit: Voudriez-vous que
 „ je laissasse une partie de mes ennemis
 „ dans le sein de mes Etats, quand il faut
 „ que j'en sorte pour aller combattre l'au-
 „ tre partie? Ne seroit-ce pas m'exposer à
 „ être attaqué où je ferai & où je ne ferai
 „ plus? Le moyen le plus sûr de triompher
 „ de mes ennemis, c'est de mettre les uns
 „ hors d'état de nuire, avant que de mar-
 „ cher contre les autres. Quand je serai
 „ débarassé de ceux qui sont ici, je vien-
 „ drai bien plus aisément à bout de ceux
 „ qui sont en Bourgogne. Clodomire don-
 „ na donc ordre de tuer Sigismond, la
 „ femme de Sigismond & leurs enfans, &
 „ de jeter leurs corps dans un puits, qui
 „ est auprès de Coulmiers ou de Coulou-
 „ melle, lieu de la Cité d'Orleans. Dès
 „ que ces Princes infortunés eurent été
 „ traités comme l'avoient été le pere, la
 „ mere & les freres de Clotilde, son fils
 „ Clodomire partit pour aller combattre
 „ les Bourguignons. Ce Prince avoit prié
 son

son frere Thierry de venir à son secours, ^{LIV. V. P.}
 & Thierry qui ne se foucioit pas de venger ^{CH. VII.}
 la mort de Sigismond son beau-pere, avoit
 promis de joindre l'Armée; ce qu'il paroît
 néanmoins qu'il ne fit pas. Quoiqu'il en
 soit, dès qu'elle fut assemblée, elle marcha
 droit aux Bourguignons, & la bataille se
 donna près de Véleronce, lieu de la Cité ^{Valef.}
 de Vienne, & non éloigné de la Ville de ^{Not. Gall.}
 Belley. ^{P. 615.}

Godemar fut battu (1); mais Clodomire s'avança si loin en poursuivant les fuyards avec trop d'ardeur, qu'il se trouva n'avoir plus personne des siens auprès de lui. Les Bourguignons, qui le reconnoissent pour un des ennemis, se mirent aussitôt la marque à laquelle les Francs devoient s'entrecunnoître dans la mêlée. Quelle étoit cette marque, & quel signe tenoit lieu pour-lors, ou de l'Echarpe blanche que les François ont portée long-tems pour s'entrecunnoître dans les actions de guerre, où du blanc qu'ils portent aujourd'hui pour cela sur le chapeau, il seroit très-curieux de le savoir, mais où l'apprendre? Reprenons le fil de la narration. „ Les „ Bourguignons déguifés en Francs crient à Clodomire : Ralliez-vous à nous, „ nous

(1) Cumque pariter apud Virontiam, locum Urbis Viennensis conjuncti fuissent, cum Gonde-maro confidunt. Cumque Gonde-marus cum exercitu terga vertisset, & Chlodomeris insequeretur, & de suis non modico spatio elongatus esset, assimilantes illi signum ejus, dant ad eum voces dicentes: Huc, huc convertere; tui enim sumus. *Ibidem.*

LIV. V.
CH. VII.

„ nous sommes de vos gens. (1) Ce Prince
 „ qui le crut, les joignit, & il fut enve-
 „ loppé. Aussi-tôt les Bourguignons lui
 „ couperent la tête, qu'ils mirent au bout
 „ d'une lance. Les Francs qui la recon-
 „ nurent, au lieu de perdre courage, con-
 „ tinuerent à pousser les ennemis, qu'ils
 „ dissipèrent; & tout le pays se soumit aux
 „ vainqueurs. Mais bientôt Godemar qui
 „ s'étoit sauvé de la déroute, mit sur pied
 „ une nouvelle Armée, avec laquelle il
 „ recouvra le Royaume de ses peres.
 „ Quant à la famille de Clodomire, Gon-
 „ tuc sa veuve épousa le Roi Clotaire,
 „ & les trois fils orphelins qu'il avoit lais-
 „ sés, dont l'aîné s'appelloit Théobald, le
 „ puîné Gonthier, & le troisième Clo-
 „ doaldus ou Cloud, trouverent un pere
 „ dans la Reine Clotilde leur ayeule. El-
 „ le les prit auprès d'elle, dès qu'ils eu-
 „ rent achevé de rendre les derniers de-
 „ voirs au Roi leur pere.

On voit par la suite de l'Histoire, que
 le Partage de Clodomire ne fut point di-
 visé pour-lors entre ses freres, comme l'a
 crû

(1) At ille credens abiit inrobtique in medium ini-
 micorum suorum, cujus amputatum caput, & conto
 defixum elevavit in sublime. Quod Franci cernentes
 atque cognoscentes Chlodomerem interfectum, repa-
 ratu viribus, Gondomarum fugant, Burgundiones op-
 primunt, patriamque in suam redigunt potestatem.
 Nec mora Chlotacharius uxorem germani sui Geun-
 theucam nomine sibi in matrimonium sociavit. Filios
 quoque ejus Chrotechildis Regina exactis diebus luo-
 tus, secum recepit ac tenuit, quorum unus Theo-
 doualdus, alter Guntharius, tertius Chlodoualdus vo-
 cabatur. Godemarus iterum regnum recepit. *Ibidem.*

crû Agathias mal instruit sur ce point-là, ^{LIV. V.}
 mais qu'il continua de subsister en forme ^{CH. VII.}
 de Royaume.

Agathias qui a écrit son Histoire dans le
 siècle même que la bataille de Véséronice
 se donna, rapporte des particularités de la
 mort de Clodomire, qui méritent de trou-
 ver place ici. Notre Auteur ayant dit,
 qu'après la mort de Clovis, ses fils par-
 tagèrent entr'eux son Royaume, il ajoute:
 » A quelque tems de-là (1) Clodomire
 » fut tué d'un coup de javelot dans la poi-
 » trine, qu'il reçut en combattant contre
 » les Bourguignons, une des Nations, qui,
 » à

(1) Non multo post tempore Chlotomerus adversus
 Burgiones exercitum ducens, Natio autem hac Go-
 thica est per se laboriosa & bellica laude clara, in ipso
 pralio pectus jaculo ictus interit. Quo humi jacente,
 Burgiones promissam illius lavamque comam, &c
 ad scapulos usque pertingentem conficatis, confestim
 intellexerunt se Ducem hostium interfecisse. Solemne
 enim est Francorum Regibus nunquam tonderi, sed
 a pueris intonsi manent. Cæsaries tota eis in hume-
 ros decenter propendit. Anterior coma è fronte discrimi-
 nata in utrumque latus deflexa. Neque vero quem-
 admodum Turcis & Barbaris impexa eis sordidaque
 est coma vel complicatione indecenter cirrata; sed
 smigmata varia ipsi sibi adhibent, diligenterque cu-
 rant, idque velut insigne quoddam, eximique ho-
 noris prærogativa Regni generi apud eos tribuitur.
 Subditi enim orbiculatim tondentur, neque eis proli-
 xiorum comam alere facile permittitur. Burgiones
 itaque præciso Chlotomeris capite, cum illud copiis
 quæ circum eum erant, ostentasset, magnam statim
 trepidationem confusionemque injecerunt, adeoque
 eis animi metu ceciderunt, ut in posterum bellum
 detrectarent, & victores quidem ex animi sui senten-
 tia, & quibus oportere videbatur conditionibus &c
 pactis bello se se exsoluerunt. E Francico exercitu
 qui supererant, in sua se receperunt. *Agathias de re-
 bus Jusf. lib. pr.*

LIV. V.
CH. VII.

» à l'exemple des Gots, avoient envahi le
 » territoire de l'Empire, & qui est auffi
 » connuë par son inclination au travail,
 » qualité rare parmi les Barbares, que par
 » ses faits d'armes. Les ennemis recon-
 » nurent d'abord aux cheveux de Clodo-
 » mire, qui lui flottoient sur les épaules,
 » que c'étoit un Chef des Francs qui ve-
 » noit d'être tué. Les Princes de la Mai-
 » son Royale de cette Nation-là ne se
 » font point couper les cheveux au sortir
 » de l'enfance, ainsi que les Romains
 » le pratiquent. Au contraire ces Princes
 » portent toute leur vie une chevelure
 » longue, qu'ils partagent sur le haut du
 » front, & qu'ils laissent tomber ensuite
 » sur les épaules, ce qui leur donne bon-
 » ne grace, d'autant plus que leurs che-
 » veux ne sont point crasseux ni mal pei-
 » gnés comme le sont ceux des Turco-
 » mans & de quelques autres Barbares, ni
 » treffés en forme de petites nattes, com-
 » me le sont ceux des Gots. Au contrai-
 » re les Princes Francs ont grand soin de
 » leur tête, & même ils frisent leurs che-
 » veux par boucles. Au reste cette longue
 » chevelure est parmi les Francs la mar-
 » que à laquelle on reconnoît les Princes
 » de la Maison Royale; & l'on ne permet
 » point à ceux qui n'en sont pas issus, d'en
 » porter une semblable. L'usage est,
 » que les Sujets portent tous les cheveux
 » coupés en rond, & il ne leur est pas
 » permis de les laisser croître plus longs.
 » Les Bourguignons après avoir mis la tète
 » de Clodomire au haut d'une lance,
 » la

» la firent voir à ses troupes, qui furent
 » tellement consternées par la mort de
 » leur Chef, qu'elles ne voulurent plus
 » s'exposer. Enfin leur découragement
 » fut si grand, qu'il donna moyen aux
 » Bourguignons de fortir d'embarras, en
 » terminant la guerre par une paix avanta-
 » geuse, & dont les conditions furent à
 » peu-près les mêmes que celles qu'ils ju-
 » gèrent à propos de proposer. Dès qu'el-
 » le eut été concluë, les Francs évacue-
 » rent le Pays des Bourguignons.

LIV. V.
 CH. VII.

Suivant la Chronique (1) de l'Evêque
 d'Avanches la bataille de Véséronce où
 Clodomire fut tué, se donna la même an-
 née que Godemar avoit été proclamé Roi,
 c'est-à-dire, en cinq cens vingt-quatre.

Il est facile de concilier l'opposition qui
 paroît d'abord entre le récit de Grégoire
 de Tours & celui d'Agathias, à cause que
 le premier dit que la mort de Clodomire
 n'empêcha point les Francs de gagner la
 bataille de Véséronce, & que le second
 écrit que cette mort les découragea telle-
 ment, qu'ils ne voulurent plus s'exposer.
 Grégoire de Tours a entendu parler seule-
 ment de l'action de guerre, qui étoit en-
 gagée déjà lorsque Clodomire fut tué; &
 l'Auteur Grec entend parler en général des
 événemens qui arriverent après la bataille
 de Véséronce. La mort de Clodomire
 aura

(1) Justino & Opilione. His Consulibus Godema-
 rus contra Chlodomerem Regem Francorum Viferon-
 tia preliavit, ibique interfectus est Chlodomeres. *Mar.*
Av. Chr. ad ann. 524.

LIV V.
CH. VII.

aura fait dans son Armée le même effet que fit la mort de Gaston de Foix dans la sienne. La mort de Gaston n'empêcha point son Armée d'achever de gagner la bataille de Ravenne; mais elle y éteignit si bien l'audace & l'espérance, que cette Armée devint bientôt semblable à une Armée vaincue. La mort de son Général la découragea de manière, qu'elle ne songea plus qu'à se retirer.

Donnée
en 1512.

Ce que disent nos deux Historiens, le Latin sur le rétablissement de Godemar, & le Grec sur la paix faite entre les Francs & les Bourguignons, n'a pas besoin d'aucune autre conciliation pour s'accorder. Godemar profitant du découragement où les Francs étoient tombés après la mort de Clodomire, aura recouvré ses Etats, & les Francs, qui n'espéroient plus de l'en dépouiller, auront fait la paix avec lui. Il y a véritablement dans Agathias une chose que je n'entreprendrai point d'accorder avec le récit de Grégoire de Tours. La voici : L'Historien Grec après avoir parlé de la mort de Clodomire & des suites qu'elle eut, ajoute, que ce Prince ne laissa point (1) d'enfans, & qu'après sa mort Childebert & Clotaire ses freres partagerent ses Etats entr'eux. Il est certain par le témoignage de tous nos Historiens, que Clodomire laissa, comme nous l'avons déjà vû, trois fils, & que ce ne fut

(1) *Czfo itaque Clotomero, statim fratres ipsius, neque enim adhuc ullos liberos suscepit, regnum illius inter se sui partiti. Agath. h. fr.*